



Schweizerischer
Turnverband

Concept de sélection pour les CEJ de gymnastique artistique féminine

13 - 16 août 2026
Zagreb, Croatie

Le présent concept définit les conditions ainsi que la procédure de composition de l'équipe suisse de gymnastique artistique féminine en lice aux Championnats d'Europe juniors (CEJ) 2026.

Conformément aux articles 1.1 et 1.2 de l'annexe 4 du règlement d'organisation de la FSG, le concept de sélection a été soumis au chef de l'OM par le responsable du secteur relève après examen juridique, et approuvé par ce dernier le 31.3.2026.



Table des matières

1. Critères de participation	3
1.1 <i>Fréquence des championnats d'Europe juniors</i>	3
1.2 <i>Conditions d'admission, limites et prescriptions</i>	3
1.3 <i>Taille de la délégation</i>	3
2. Objectifs de la fédération	3
2.1 <i>Objectifs pour les CEJ 2026</i>	3
3. Processus de qualification et cadre de préparation	3
3.1 <i>Principe</i>	3
3.2 <i>Conditions d'admission au processus de qualification</i>	4
3.3 <i>Période de sélection</i>	4
3.4 <i>Sélection</i>	4
3.4.1 <i>Phase de sélection 1</i>	4
3.4.2 <i>Phase de sélection 2</i>	4
3.4.3 <i>Phase de sélection 3</i>	4
3.4.4 <i>Préparation immédiate à la compétition pour les CEJ</i>	4
3.5 <i>Critères de sélection</i>	5
3.5.1 <i>Sélection de la meilleure équipe possible, ayant des chances aux finales par engin</i>	5
3.5.2 <i>Réduction du cercle des athlètes</i>	5
3.5.3 <i>Forme des athlètes</i>	5
3.5.4 <i>Clause médicale</i>	5
3.5.5 <i>Forfait ou restriction d'une athlète sélectionnée</i>	5
4. Organisation de la préparation	5
4.1 <i>Entraîneur responsable de la préparation et durant la compétition</i>	5
4.2 <i>Calendrier de la préparation centralisée</i>	6
4.3 <i>Contenu des entraînements</i>	6
5. Réglementation des voies d'information	6
6. Commission de sélection	6
7. Décision de sélection	7
8. Calendrier et communication	7
9. Divers	7



1. Critères de participation

Les dispositions sur la participation sont édictées par European Gymnastics.

1.1 Fréquence des championnats d'Europe juniors

Les championnats d'Europe juniors se déroulent tous les deux ans.

1.2 Conditions d'admission, limites et prescriptions

- Une équipe se compose de trois à cinq athlètes, dont quatre peuvent travailler par engin.
- Les trois meilleures notes par engin sont prises en compte pour le résultat global.
- Les fédérations n'ayant pas suffisamment d'athlètes pour constituer une équipe peuvent envoyer des athlètes individuelles.
- Concours proposés :
- Concours I + II + IV : décisifs pour le résultat par équipes et du concours général et servent de qualification pour le concours III.
- Concours III : finales par engin.
- Sont admises les athlètes nées en 2011 et 2012.

1.3 Taille de la délégation

- Un·e chef·fe de délégation (responsable pour les CEJ et les CE)
- Deux entraîneurs
- Entre trois et cinq athlètes
- Un médecin (responsable pour les CEJ et les CE)
- Un physiothérapeute
- Deux juges (responsables pour les CEJ et les CE)

Si besoin est, la commission de sélection peut modifier la taille et la composition définitives de la délégation.

2. Objectifs de la fédération

2.1 Objectifs pour les CEJ 2026

Equipe (C I + IV)	dans le top 9
Concours multiple (C II)	une fois dans le top 16
Engins (C III)	une fois dans le top 8

3. Processus de qualification et cadre de préparation

3.1 Principe

- La Suisse aligne une équipe.
- Objectifs et priorités pris en compte durant le processus global de qualification :
 - priorité aux athlètes qui, en tant que membres de l'équipe, sont susceptibles d'obtenir les meilleurs résultats possibles selon le format des CEJ en vigueur,
 - sont également prises en compte les athlètes ayant une chance réaliste de se qualifier pour les finales par engin.



- Dans l'hypothèse où aucune équipe ne pourrait participer, les critères suivants s'appliquent aux gymnastes individuelles :
 - obtention possible d'un diplôme au concours général,
 - obtention possible d'un diplôme aux finales par engin.

3.2 Conditions d'admission au processus de qualification

- Les athlètes nés en 2011 ou en 2012 faisant partie de l'équipe nationale M15 ou de l'équipe régionale sont autorisés à participer au processus de qualification. En outre, les bases sportives peuvent proposer à la commission de sélection d'autres athlètes nés en 2011 ou 2012 pour qu'ils soient admis au processus de qualification.
- Pour pouvoir être prise en considération dans la sélection, l'athlète doit reconnaître les principes éthiques du sport et les mettre en pratique.
- L'athlète doit avoir la citoyenneté suisse.
- L'athlète doit être en possession d'une licence FIG valable.
- Toutes les athlètes souhaitant participer au processus de qualification doivent être inscrits par la base sportive compétent au plus tard le 9 mai 2026 par e-mail auprès du secrétariat de la mission olympique (omdesk@stv-fsg.ch).

3.3 Période de sélection

La période de sélection s'étend du 21 juin au 18 juillet 2026.

3.4 Sélection

3.4.1 Phase de sélection 1

- Le processus de qualification débute par le 1^{er} concours de sélection, le 21 juin 2026 à l'occasion des CSSJ (La Neuveville). Y sont admises toutes les athlètes qui remplissent les conditions d'admission au processus de qualification.
- Au terme du 1^{er} concours de sélection, le cercle se réduit à 12 athlètes.
- Les critères de réduction sont stipulés dans l'art. 3.5.2.

3.4.2 Phase de sélection 2

- Le 2^e concours de sélection constitue le 2^e concours de sélection interne, le 27 juin 2026 (Lenzburg). Y participent les 12 meilleures athlètes issues du 1^{er} concours de sélection.
- Au terme du 2^e concours de sélection, le cercle se réduit à six athlètes.
- Les critères de réduction sont stipulés dans l'art. 3.5.2.

3.4.3 Phase de sélection 3

- Le 3^e concours de sélection est le match international M15 qui aura lieu le 18 juillet 2026. Six athlètes y sont convoquées ; il s'agit des athlètes qui, lors de la deuxième phase de sélection, ont démontré le plus grand potentiel et les meilleures performances en vue d'obtenir le meilleur résultat possible par équipe et de se qualifier pour les finales par agrès aux Championnats d'Europe juniors. La sélection des athlètes incombe à la commission de sélection.
- Au terme du match international M15, le cercle se réduit à cinq athlètes.
- Les critères de réduction sont stipulés dans l'art. 3.5.2.

3.4.4 Préparation immédiate de la compétition pour les CEJ

- Les cinq athlètes issues de la phase 3 de sélection ayant le plus grand potentiel et les résultats les plus prometteurs constituent l'équipe des CEJ 2026.



- Entraînements centralisés et PIC Chris Lakeman, entraîneur national M15
+ entraîneurs de la préparation centralisée
- CEJ Chris Lakeman, entraîneur national M15
+ entraîneur CEJ

La sélection de l'entraîneur ou de l'entraîneuse CEJ s'effectue conformément au document intitulé « Directives relatives à l'envoi d'entraîneurs et d'entraîneuses aux compétitions internationales de jeunes talents en gymnastique artistique masculine et féminine ».

4.2 Calendrier de la préparation centralisée

9 - 12 février 2026	Camp d'entraînement M15, Macolin	12 athlètes
11 - 14 mars 2026	Camp d'entraînement M15, Macolin	12 athlètes
13 - 16 avril 2026	Camp d'entraînement M15, Macolin	12 athlètes
11 - 14 mai 2026	Camp d'entraînement M15, Macolin	12 athlètes
18 juillet 2026	Match international M15	6 athlètes
27 juillet - 8 août 2026	PIC CEJ, Macolin	7 athlètes

4.3 Contenu des entraînements

Préparation centralisée :

Durant les phases de préparation centralisée et pendant la PIC, l'entraîneur national M15 coordonne étroitement le contenu de l'entraînement avec les entraîneurs à domicile.

Entraînement à domicile :

Le contenu des entraînements à domicile est également fixé par les entraîneurs personnels et l'entraîneur national M15 dans le cadre d'une étroite collaboration.

Afin d'assurer une bonne coordination, des réunions régulières sont prévues entre l'entraîneur national M15 et les entraîneurs personnels dans le but de coordonner le contenu des entraînements, la structure organisationnelle, la charge de travail et d'autres aspects tout au long de la période de préparation.

5. Réglementation des voies d'information

- Le chef de la mission olympique assure la liaison avec European Gymnastics.
- L'entraîneur national M15 assure le flux d'informations entre le chef de la mission olympique, les entraîneurs à domicile et l'athlète et vice-versa.

6. Commission de sélection

- Chris Lakeman, entraîneur national M15
- René Plüss, responsable de la formation GAF
- David Huser, responsable de la mission olympique



7. Décision de sélection

Les athlètes sont sélectionnées par la commission de sélection sur la base des critères susmentionnés. En cas d'égalité de points, de questions ou d'exception, la décision incombe à la commission de sélection, et elle est sans appel.

Seuls une blessure, une chute de forme ou une autre raison importante peut mener au retrait.

La décision de participation aux engins intervient ultérieurement ; elle peut être modifiée jusqu'à 24h avant la compétition.

8. Calendrier et communication

- Diffusion du concept aux bases sportives, athlètes et parents	1 avril 2026
- Séance d'information pour les bases sportives, athlètes et parents	5 mai 2026 ; 19:30h
- Date limite d'inscription pour le processus de qualification CEJ	9 mai 26
- Période de sélection	21 juin - 18 juillet 2026
- Concours de sélection 1	21 juin 2026
- Communication de la 1 ^{ère} réduction du cadre	22 juin 2026
- Concours de sélection 2	27 juin 2026
- Communication de la 2 ^e réduction du cadre	29 juin 2026
- Concours de sélection 3	18 juillet 2026
- Séance de la commission de sélection pour définir l'équipe des CEJ	20 juillet 2026
- Annonce de l'équipe des CEJ aux bases sportives, athlètes, parents et médias	20 juillet 2026
- Inscription définitive auprès d'European Gymnastics	7 mai 2026
- Inscription nominative auprès d'European Gymnastics	14 juillet 2026

9. Divers

La commission de sélection, respectivement l'entraîneur national M15, informe sans délai sur les modifications rendues nécessaires suite à des changements de situation.

Aarau, le 31.3.2026

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Division de la mission olympique



René Plüss
Chef de la formation GAF



Chris Lakeman
Entraîneur national M15



David Huser
Chef OM

Attn:

- Swiss Olympic (M. Bonny)
- Abteilung Ethik und Recht STV
- SSI
- Direction FSG
- Athlètes nées en 2011 et 2012
- Responsables des bases sportives et entraîneur chef des bases sportives GAF
- Direction du domaine de la communication FSG